

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-09-27/02

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Anne-Sophie DEVAUX, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ LA TOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS, Daniel ABAD, CHATAIN Bernard, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE

Membres absents ayant donné pouvoir : Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE, Brice DEVIF donne pouvoir à Véronique CORNU, Mélanie TRAVIER donne pouvoir à David ZERATHE, Catherine CERRO donne pouvoir à Marie-France PILLOT, Gérard MAGNET donne pouvoir à Stéphane PITOUT, Nicolas SAVOY donne pouvoir à Nicolas TRICCA

Membres absents : Malo TRICCA, David ZERATHE

Service instructeur : Finances

Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 21/09/2022

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 05/10/22

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 04/10/22

- et publication du : 05/10/22

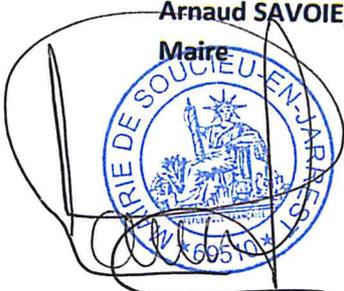
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

Monsieur Frédéric LOGEZ, 6^e adjoint au maire, en charge des services publics, projets communaux et interaction citoyenne expose :

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements juridiques et comptables. Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts ou couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par des diminution de crédits disponibles sur d'autres comptes, sans changer l'équilibre global du Budget Principal.

Le contexte actuel est marqué par le coût des énergies qui impacte fortement le budget des dépenses à caractères générales. Par ailleurs, un audit effectué par les services techniques sur l'état des équipements municipaux a révélé la nécessité de dépenses de maintenances et d'entretiens supplémentaires. Enfin, il convient de transférer les crédits ouverts pour l'achat de documents pour la bibliothèque de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, ainsi que des fournitures administratives pour leur entretien et de l'alimentations lors de l'accueil des animations. Considérant ces éléments, il est nécessaire d'ajuster les crédits en cours d'exercice, ainsi que de répondre à la demande de régularisation adressée par la trésorerie de Mornant s'agissant des opérations d'ordre entre sections.

Arnaud SAVOIE,
Maire



20220064